Luxembourg

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG) - LEGENDE

Délimitation de la zone verte

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

Zones d'habitation

- HAB-1 zone d'habitation 1
- HAB-2 zone d'habitation 2

Zones mixtes

- MIX-u zone mixte urbaine
- MIX-u-R zone mixte urbaine « Bruyères et Joncs »
- MIX-u-M zone mixte urbaine « Midfield »
- MIX-u-S zone mixte urbaine « Scillas »
- MIX-v zone mixte villageoise
- MIX-t zone mixte rurale

Zone de bâtiments et d'équipements publics

- BEP zone de bâtiments et d'équipements publics
- BEP-POS zone de bâtiments et d'équipements publics – BEP POS
- BEP-EP zone de bâtiments et d'équipements publics – EP POS

Zones d'activités

- ECO-c1 zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-c1-B zone d'activités économiques communale type 1 « Bruyères »
- ECO-c2 zone d'activités économiques communale type 2
- GARE Zone de gares ferroviaires et routières

Zones de sports et de loisirs

- REC-CA zone de sport et de loisir – camping
- REC-OT zone de sport et de loisir – champ de tir
- REC-DT zone de sport et de loisir – détente
- REC-EQ zone de sport et de loisir – équestre
- REC-PA zone de sport et de loisir – plein air

Zones spéciales

- SPEC-J zone spéciale « Joncs »
- SPEC-R zone spéciale « Réseau ferroviaire »
- SPEC-S zone spéciale « Sandweiler »
- JAR Zone de jardins familiaux

Zone verte

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière
- PARC Zone de parc public
- VERD Zone de verdure

ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »

NQ-HW-01 numéro de la zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »

Zone d'aménagement différé

ZAD-HW-09 numéro de la zone d'aménagement différé

Zones de servitude « urbanisation »

- CE servitude « urbanisation » : corridor écologique
- CN servitude « urbanisation » : élément naturel
- P servitude « urbanisation » : intégration paysagère

Zone de servitude « couloirs et espaces réservés »

couloir pour projets routiers ou ferroviaires

Secteur et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type « environnement construit »
- construction à conserver
- petit patrimoine à conserver
- alignement d'une construction existante à préserver
- gabarit d'une construction existante à préserver

Zones de bruit ≥ 55 dB

Administration de l'Environnement, Cartographie du Bruit concernant l'aéroport, le rail et les routes principales (LDEN), 2011

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

à l'aménagement du territoire

- POS « Aéroport et environs »
  RGD du 17 mai 2006 déclarant obligatoire le plan d'occupation du sol « Aéroport et environs »
- PDS
  RGD du 10 février 2021 déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel [...]
- PDS « stations de base pour réseaux publics de communications mobiles »
  RGD du 25 janvier 2006 déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel « stations de base pour réseaux publics de communications mobiles »

à la protection de la nature et des ressources naturelles

- Zone protégée d'intérêt national (ZPIN) déclarée - ZH Roeserbann (ZH 49)
  Administration de la Nature et des Forêts, ZPIN déclarée, 1994
- Zone de protection oiseaux Natura 2000 - Vallée supérieure de l'Alzette (LU0002007)
  MDDI, Zone protégée communautaire - Natura 2000 - Directive habitats - ZSC - Zones spéciales de conservation, 2009

à la protection des sites et monuments nationaux

- Immeubles et objets classés monuments nationaux ou inscrits à l'inventaire supplémentaire
  Ministère de la Culture, Service des sites et monuments nationaux, liste des immeubles et objets bénéficiant d'une protection nationale du 16 janvier 2019

à la gestion de l'eau

- Zone de protection immédiate (ZPS I)
  Administration de la Gestion de l'eau, division des eaux souterraines et des eaux potables, zones de protection d'eau potable créées par règlement grand-ducal, 2018
- Zone de protection éloignée (ZPS II)
  Administration de la Gestion de l'eau, division des eaux souterraines et des eaux potables, zones de protection d'eau potable créées par règlement grand-ducal, 2018
- Zone inondable - HQ10 (forte probabilité)
  Administration de la Gestion de l'eau, division de l'hydrologie, cartes des zones inondables (ans 10), 2013
- Zone inondable - HQ100 (moyenne probabilité)
  Administration de la Gestion de l'eau, division de l'hydrologie, cartes des zones inondables (ans 100), 2013
- Zone inondable - HQ extrem (faible probabilité)
  Administration de la Gestion de l'eau, division de l'hydrologie, cartes des zones inondables (extrême), 2013

aux réseaux d'infrastructures de transport national

Emprises nécessaires pour la réalisation du pôle d'échange Howald et du réaménagement de la rue des Scillas
Loi du 21 août 2018 relative à la réalisation du pôle d'échange Howald et du réaménagement de la rue des Scillas

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONFORMEMENT A L'ARTICLE 108 DE LA LOI MODIFIEE DU 19 JUILLET 2004 CONCERNANT L'AMENAGEMENT COMMUNAL ET LE DEVELOPPEMENT URBAIN

- NQ-AU1 PAP QUAL Plan d'aménagement particulier dûment approuvé
- N° du plan d'aménagement particulier dûment approuvé

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR BASE DE LA LOI DU 18 JUILLET 2018 CONCERNANT LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES RESSOURCES NATURELLES [A TITRE INDICATIF ET NON EXHAUSTIF]

- HAB Habitats d'espèces protégées Art.17 (voir SUP)
- HAB Habitats d'espèces protégées Art.21 (voir SUP)

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier

Zonage

COS	max.	CUS	max. [min.]
CSS	max.	DL	max. [min.]

NQ-HW-01 | 17229/24C			
HAB-2 | MIX-u			
COS	0,55	CUS	1,10
CSS	0,80	DL	110

NQ-HW-02			
HAB-2			
COS	0,60	CUS	0,80
CSS	0,80	DL	60

NQ-HW-03			
MIX-u			
COS	0,40	CUS	0,75
CSS	0,60	DL	60

NQ-HW-04			
HAB-2			
COS	0,50	CUS	0,90
CSS	0,70	DL	85

NQ-HW-05abcde			
MIX-u-S			
COS	0,90	CUS	1,85
CSS	0,95	DL	100

NQ-HW-06			
MIX-u-BJ			
COS	0,55	CUS	1,35
CSS	0,80	DL	47

NQ-HW-07a			
SPEC-J			
COS	0,60	CUS	1,60
CSS	0,85	DL	62

NQ-HW-07b			
ECO-c1			
COS	0,70	CUS	1,25
CSS	0,90	DL	-

NQ-HW-07c			
MIX-u-BJ			
COS	0,55	CUS	1,40
CSS	0,80	DL	48

ZAD-HW-08			
MIX-u-M			
COS	0,55	CUS	1,25
CSS	0,80	DL	46

NQ-HW-08abc			
MIX-u-M			
COS	0,55	CUS	1,20
CSS	0,80	DL	40

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) 2018 PCF012

- limite du territoire communal
- limite parcellaire
- bâtiment existant
- um Plasch toponyme
- 12/456 numéro de parcelle

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES [A TITRE INDICATIF]

BD-TOPO ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) BD-L-TC 2004 / **ORTHOPHOTOS / VISITE DES LIEUX DM**

- bâtiment existant (BD-Topo)
- bâtiment existant (orthophotos / visite des lieux DM)
- bâtiment démoli (orthophotos / visite des lieux DM)
- cours d'eau / ruisseau (BD-Topo)
- étang / surface hydrographique / rivière (BD-Topo)
- rue nouvelle (orthophotos)

Les données de la BD-Topo, des orthophotos et des visites des lieux ne sont pas exactement superposables à celles du fond de plan légal (plan cadastral numérisé) et ne sont reprises qu'à titre indicatif.

En cas de divergence entre les limites cadastrales renseignées par le PCN et les limites cadastrales arrêtées par un mesurage cadastral, la zone de base fixée pour la parcelle concernée peut être adaptée à la réalité foncière.
Les numéros de parcelle sur la présente partie graphique ont été repris à partir PCN. En cas d'illisibilité, l'extrait cadastral des fonds concernes est à consulter.

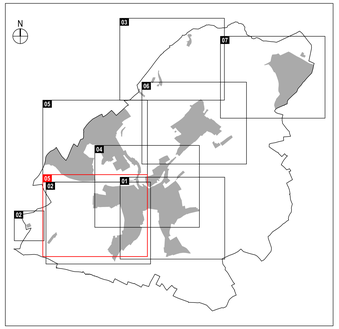

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE HESPERANGE

MAITRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE HESPERANGE
474, ROUTE DE THIONVILLE | 5886 HESPERANGE
TELEPHONE 360 8081 | TELECOPIE 360 006

DATE / SIGNATURE

MAITRE D'ŒUVRE
DEWEY MULLER Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
15B, BD. GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE | 1331 LUXEMBOURG | LUXEMBOURG
TELEPHONE 263 808 1 | TELECOPIE 263 808 50
FLANDRISCHE STRASSE 4 | 50674 KÖLN | ALLEMAGNE
TELEPHONE 0221/925 888-0 | TELECOPIE 0221/925 888-50

DATE / SIGNATURE

SAISINE CONSEIL COMMUNAL

DATE / SIGNATURE

COMMISSION D'AMENAGEMENT

DATE / SIGNATURE

VOTE CONSEIL COMMUNAL

DATE / SIGNATURE

MINISTRE DE L'INTERIEUR

DATE / SIGNATURE

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

DATE / SIGNATURE

MODIFICATIONS

d	mk	14.10.2022	MODIFICATION SELON AVIS CA (REF : 24C/01/0/2022 DU 11.08.2022, MECDD (REF : 1122/21 DU 20.07.2022)
c	mk	09.12.2021	INSERTION FEU, MODIFICATIONS PERIMETRE PAP NQ AU SEIN ALZINGEN, ZONE JAR EN ZONE HAB-1 ALZINGEN, ZONE HAB-1 EN ZONE BEP A FENTANGE, MONUMENT PROTEGE A FENTANGE, ZONE AGR EN ZONE REC-A ITZIG, ZONE AGR EN ZONE BEP A ITZIG
b	mk	11.12.2020	MODIFICATION SELON DECISION MINISTERIELLE (REF : 24C/01/0/2019 DU 19.09.2020)
a	bka	04.11.2019	MODIFICATION SELON RECLAMATIONS ET AVIS CA (REF : 24C/01/0/2019 DU 21.08.2019), AVIS MECDD (REF : 8U763 DU 08.07.2019) ET AVIS CE (REF : 1894A/2AC DU 15.10.2019)

INDICE	NOM	DATE:	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS

OBJET
PARTIE GRAPHIQUE - PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL
LOCALITE HOWALD

Version coordonnée

	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
DESS.	FH, BKA	18.02.2019	1335	H - P A G - 0 5	d
CONTR.					
RESP.			FORMAT 138,3 x 78,8 CM	ECHELLE 1:2.500	

© DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE - PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCN) (PCF012) / BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG BD-L-TC 2004 / ORTHOPHOTOS 2019